

Conditions Spécifiques Option Domino Sosh (avec Multi-SIM)

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes conditions spécifiques ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels Orange, en France métropolitaine, met à disposition gratuitement l'Airbox Sosh de marque Huawei au client Sosh, à utiliser exclusivement dans le cadre d'un abonnement à l'option Domino Sosh avec Multi-SIM, moyennant un abonnement mensuel récurrent de 5 €.

ARTICLE 2. REMISE DE L'AIRBOX SOSH

L'Airbox Sosh de marque Huawei (ci-après l'"Airbox") sera envoyée au client suite à la souscription dans l'espace client sosh.fr de l'option « Domino Sosh (avec Multi-SIM) ».

2 cas de figure :

- **Le Client ne possède pas « l'option Multi-SIM Internet +1Go » à 5 €/mois** : le client recevra l'Airbox + la carte Multi-SIM lui permettant de fonctionner et d'être liée à la ligne principale. Les frais de mise en service de l'Airbox sont de 5 € TTC. Les frais de mise en service de la carte SIM nécessaire au fonctionnement de l'Airbox sont de 10 € TTC. Ces frais seront facturés sur la facture suivant la commande.
- **Le Client possède déjà « l'option Multi-SIM Internet +1Go » à 5 €/mois** : il ne recevra que l'Airbox et ne paiera que les frais de mise en service de 5 €.

1. Le Client reçoit un Colis contenant :

- l'Airbox Sosh décrite ci-dessus ;
- les accessoires propres à l'Airbox : chargeur, batterie, câble USB ;
- une carte Multi-SIM (si le Client ne détient pas déjà l'option Multi-SIM Internet +1Go (5 €/mois))
- un guide d'installation rapide.

2. Le Client recevra son Colis à l'adresse indiquée sur son espace client Sosh. En cas d'inexactitude de l'adresse au moment de la commande, le Client peut la modifier dans l'espace client afin de recevoir le colis à la bonne adresse.

3. Une seule Airbox peut être prêtée par ligne mobile ou mobile + Livebox.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, RENONCIATION

Les présentes conditions spécifiques sont réputées conclues et prennent effet à la date de réception de l'Airbox par le Client.

À tout moment durant toute la durée de souscription à l'option Domino Sosh avec Multi-SIM, le Client conserve la possibilité de renoncer au prêt de l'Airbox en résiliant l'option Domino Sosh dans son espace client ou en contactant par e-chat un conseiller client sur sosh.fr. Il conservera alors seule l'option Multi-SIM Internet +1Go (5 €/mois) qu'il peut par ailleurs également résilier de la même façon.

Si le Client résilie l'option Multi-SIM Internet +1Go (5 €/mois) dans son espace client, il devra restituer l'Airbox Sosh suivant les modalités qui lui seront indiquées par courrier.

Le Client demeure responsable de l'Airbox et de ses accessoires tant que ceux-ci n'ont pas été restitués à Orange.

ARTICLE 4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Client reste redevable de toutes les sommes relatives à son (ou ses) abonnement(s) mobile(s) Sosh souscrits par ailleurs ainsi que de toutes sommes relatives à toute autre offre Orange qu'il pourrait détenir par ailleurs.

ARTICLE 5. PROPRIÉTÉ

Les présentes conditions spécifiques n'emportent aucun transfert de propriété au profit du Client, il ne pourra, à titre gratuit ou onéreux, ni céder, ni sous-louer l'Airbox, ni consentir ou laisser acquérir de quelconques droits sur celle-ci qui reste la propriété d'Orange.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS D'ORANGE

Orange s'engage à adresser l'Airbox au Client dans les conditions définies à l'article 2, sous réserve de la commande réalisée par le client.

En cas de panne de l'Airbox, le Client doit contacter le service Client sur sosh.fr. Sosh procédera aux tests nécessaires au diagnostic du problème et procédera à un échange dans les 10 jours si la panne est avérée.

ARTICLE 7. ENGAGEMENTS DU CLIENT

En tant que gardien de l'Airbox Sosh qui lui est remise, le Client s'engage à utiliser celle-ci de manière précautionneuse et diligente, sous sa seule responsabilité.

Il s'engage, en outre, à avertir immédiatement Sosh en cas de perte ou de vol de l'Airbox, ainsi qu'en cas de résiliation de son offre Sosh, quelle qu'en soit la cause. Il contactera Sosh, via les contacts habituels du service client sur sosh.fr.

En cas de perte ou de vol de l'Airbox le Client sera débité du montant forfaitaire correspondant mentionné à l'article 9.2 des présentes conditions spécifiques.

Le Client s'engage à n'utiliser l'Airbox qu'à des fins légales, non contraires à l'ordre public et conformément aux bonnes mœurs.

En cas de résiliation du forfait Sosh, de résiliation de l'option Domino Sosh ou de migration vers une offre non compatible avec l'option Domino Sosh, le Client s'engage à renvoyer l'Airbox et ses accessoires tels que définis à l'article 2.

ARTICLE 8. ARRÊT DE L'OPTION DOMINO SOSH OU DE L'OPTION MULTI-SIM

De son côté, Sosh peut mettre fin à l'option Domino Sosh ou à l'option Multi-SIM internet +1Go à tout moment. Le Client en sera averti au moins 1 mois avant l'arrêt par courrier électronique et devra restituer l'Airbox.

ARTICLE 9. CONSÉQUENCES DE LA FIN D'ABONNEMENT À L'OPTION, DE LA RENONCIATION PAR LE CLIENT À L'AIRBOX

9.1 Quelle que soit la raison pour laquelle l'abonnement du Client prend fin, il appartiendra alors au Client de restituer l'Airbox et ses accessoires complets dans un délai maximal de 7 jours après la fin de l'abonnement, date d'envoi du colis faisant foi.

Le Client recevra un courrier avec un bon de retour lui rappelant qu'il doit retourner le Colis dans un délai de 7 jours. En cas de non renvoi dans le délai imparti, un courrier de mise en demeure est adressé au Client.

9.2 Dès sa réception, Sosh contrôle si la charte d'utilisation de l'Airbox a bien été respectée (article 7). Si tel n'est pas le cas, le Client se verra prélever sur son compte bancaire un montant forfaitaire comme défini ci-dessous :

- Accessoire manquant (batterie, chargeur, câble USB) : 20 Euros TTC par accessoire manquant ;
- Airbox nécessitant une réparation ou ayant subi un dommage la rendant impropre à la commercialisation, Airbox non utilisable, irréparable : 100 Euros TTC ;

Si après mise en demeure, le Client n'a pas renvoyé l'Airbox, il se verra débiter le montant forfaitaire suivant :

- Mobile non rendu : 100 Euros TTC.